

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS À L'ACADEMIE D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES DE BUCAREST: UN ÉTAT DES LIEUX

Carmen-Ştefania STOEAN¹

Résumé

L'article retrace l'évolution de l'enseignement du français, depuis la création de l'Académie d'Études Économiques de Bucarest jusqu'à nos jours, dans une perspective institutionnelle caractérisée par une série de contraintes que les programmes de français ont eu à subir, suite aux différents changements de conception et de structure ayant eu lieu dans l'enseignement supérieur roumain. L'article insiste sur le statut du français dans le curriculum institutionnel et sur l'orientation des programmes vers la satisfaction des besoins bénéficiaires de cet enseignement. Une attention particulière est prêtée aux contraintes de différentes sortes qui rendent difficile un enseignement de qualité ciblant l'utilité professionnelle et l'efficience.

Mots clés : compétences, contenu disciplinaire, curriculum, français spécialisé, français de la communication professionnelle, statut.

Historique

La Roumanie a été, depuis toujours, une terre d'accueil, généreuse et tolérante, pour les étrangers venus voyager ou bien pour s'y installer et faire leur vie. Au fil de l'histoire, bien des minorités ont fait de notre patrie leur pays et y ont contribué à un vrai brassage de cultures, de civilisations et de langues. Albanais, Bulgares, Tchèques, Allemands, Hongrois, Turcs, Macédoniens, Grecs, Serbes, Ukrainiens, etc. mènent leur vie avec les et à côté des Roumains, en partageant les mêmes valeurs de reconnaissance et de respect réciproques.

Cet état des choses fait de la Roumanie et des Roumains un pays et un peuple non seulement ouverts au multi- et au plurilinguisme mais vivant ce multi- /plurilinguisme.

A cet effet, il est utile de rappeler les évaluations favorables des instances européennes concernant la manière dont l'Etat roumain a résolu le problème des minorités nationales. Il est utile aussi de rappeler que la Roumanie se trouve parmi les premiers signataires des documents

¹ Professeur des universités, Académie d'Études Économiques de Bucarest,
carmen.stoean@gmail.com

concernant le statut des minorités nationales et de leurs langues et la promotion de la diversité linguistique et culturelle.

A côté de ce *plurilinguisme naturel*, il y en a un autre, tout aussi développé, *celui acquis par l'éducation*.

L'enseignement des langues étrangères a toujours fait partie des programmes d'instruction et d'éducation privés et institutionnels.

A part le grec et le latin anciens, on enseignait aux enfants de la noblesse et des familles aisées le grec et le turc modernes et, à partir de la fin du XVIIIe siècle, le français et l'italien. D'ailleurs, un des premiers établissements d'enseignement supérieur de Roumanie, fondé dans la première moitié du XIXe siècle- Academia Mihăileană de Iași – prévoyait dans ses programmes d'études à côté du droit, de la philosophie, des sciences, des « cours exceptionnels » de philologie classique et moderne.

Pour la société roumaine, l'intégration européenne par la culture et la civilisation est un fait accompli depuis longtemps, l'enseignement /apprentissage des langues étrangères en étant l'un des moyens. Durant une période assez longue, la connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères-dont le français en tout premier lieu- a représenté en Roumanie non seulement la maîtrise d'un instrument de travail intellectuel mais aussi l'appartenance à une classe sociale supérieure, pour certains, et le moyen de dépasser une condition sociale humble, pour d'autres.

Dans le même temps, la connaissance des langues représentait une condition sine qua non pour la poursuite des études à l'étranger.

Les politiques de développement du système éducatif et d'enseignement se sont inspirées des politiques menées dans les pays occidentaux, telles la France, l'Allemagne, l'Autriche où les plus illustres intellectuels roumains ont fait leurs études et soutenu leurs doctorats.

Par tradition, l'enseignement roumain a prêté une attention toute particulière au développement d'une culture générale solide qui ouvre la porte d'accès aux cultures étrangères, donc à l'altérité et à la diversité ainsi qu'au contact direct ou médiatisé avec d'autres civilisations. Sans perdre son essence nationale, la culture roumaine a toujours été fortement influencée par la culture occidentale, française en tout premier lieu, et a influencé, à son tour, cette dernière grâce aux oeuvres des penseurs, artistes et scientifiques roumains intégrés à d'autres communautés européennes.

En dépit d'une syncope entre 1978-1989, cette tradition a perduré tant dans l'enseignement secondaire que dans celui universitaire. Dès 1966,

la Roumanie a introduit l'enseignement d'une première langue étrangère en deuxième année du cycle primaire et la seconde langue étrangère en deuxième année du gymnase, à raison de deux heures par semaine chacune. Les langues étrangères enseignées étaient : le français, l'anglais, l'allemand, le russe. Dans l'enseignement supérieur aussi, les sections de langues étrangères étaient particulièrement sollicitées grâce aux débouchés que cette formation pouvait trouver sur le marché du travail.

En 1978, on a renoncé à l'enseignement précoce des langues étrangères (Cuniță et al., 1997:16) et dans les lycées professionnels on a réduit le nombre d'heures à une heure par semaine. Heureusement, les lycées allemand et français de Bucarest n'ont pas été fermés.

L'enseignement supérieur des langues étrangères a dû aussi subir les conséquences de cette décision politique : le nombre de places allouées aux sections de langues étrangères a drastiquement diminué, ce qui a fait que, après 1990 l'explosion de la demande de langues étrangères n'a pas pu être satisfaite, faute d'enseignants.

De 1990 à aujourd'hui

Le système pré-universitaire a enregistré un accroissement explosif de l'enseignement des langues étrangères. On a repris l'enseignement précoce, on est revenu à l'étude de la langue première et on a réintroduit celle de la langue seconde en deuxième année du gymnase. Des classes et des lycées bilingues ont été organisés (enseignement d'un certain nombre de disciplines en langue étrangère), ou bien des classes ayant un programme intensif d'enseignement des langues étrangères (sept heures par semaine par rapport à deux heures ou à une heure par semaine). (Cuniță et al., 1997:17) Cette demande de langues est difficilement satisfaite car les décisions politiques prises avant 1990 et les offres de travail du marché actuel ont contribué et contribuent à la diminution dramatique du nombre d'enseignants. Ce qui fait que l'offre du personnel qualifié soit de beaucoup inférieure à la demande.

Une situation différente existe dans l'enseignement pré-universitaire professionnel où l'on a renoncé à la deuxième langue alors que pour la première on a diminué le nombre d'heures par semaine avec la perspective d'éliminer les langues étrangères du programme d'études. Cette mesure aura des conséquences sur la formation professionnelle des diplômés de ces lycées. Quelles que soient leurs options futures, ne pas

connaître une langue étrangère représente un handicap sur le marché concurrentiel du travail pour un diplômé du pré-universitaire tout comme pour un diplômé du supérieur.

L'engouement pour l'apprentissage des langues étrangères a une motivation très pragmatique : les élèves du pré-universitaire veulent profiter pleinement des possibilités qui leur sont offertes par l'enseignement supérieur et par le marché du travail européen. D'où le succès des diplômes délivrés en partenariat avec des établissements d'enseignement étrangers et des systèmes de certification internationale des connaissances. Dans le premier cas, il s'agit, à côté des diplômes des baccalauréats français, allemand, etc. des diplômes de reconnaissance des études effectuées en allemand, en français, etc. Dans le second, il s'agit des différents systèmes de certification pour l'allemand, l'anglais, le français, l'italien, l'espagnol et le russe auxquels les jeunes et les moins jeunes Roumains ont accès par le biais des Centres culturels implantés dans les grandes villes roumaines.

L'enseignement supérieur philologique est en pleine expansion du point de vue du nombre de langues étudiées. L'intérêt des jeunes pour l'étude des langues étrangères n'a pas diminué mais il vise d'autres cibles que l'enseignement. Les étudiants en langues étrangères sont plutôt intéressés par les métiers d'interprètes et de traducteurs, par les langues modernes appliquées (à la pratique d'autres métiers) que par la formation à l'enseignement. Parfois même, après le cycle de licence, ils continuent leurs études en choisissant un master dans un autre domaine de référence car la formation en une ou plusieurs langues étrangères et la formation de spécialité dans un domaine plus recherché leur assurent davantage de chances sur le marché du travail. Il y a donc le paradoxe suivant : plus on a des diplômés ès lettres, moins on a d'enseignants de langues étrangères.

L'enseignement des langues étrangères dans l'enseignement supérieur scientifique et technique s'est bien porté jusqu'à l'adoption du processus de Bologne et le passage au système licence- master- doctorat (LMD).

Pendant une quinzaine d'années, à partir de 1990, l'intérêt pour l'enseignement des langues étrangères n'a cessé de se manifester, par la création de nouvelles formes institutionnelles telles : les programmes Tempus devenus par la suite des filières d'études en langues étrangères, des masters en partenariat avec des universités de l'espace européen, des

programmes du type MBA, le développement du programme de mobilités Erasmus pour les étudiants et pour les enseignants. La possibilité d'effectuer des stages dans des entreprises étrangères, de continuer une partie des études dans une université étrangère, de passer des doctorats en cotutelle représentaient autant de motivations pour l'intérêt particulier prêté à l'apprentissage des langues étrangères même si le plus souvent il s'agit de l'anglais. Ces offres alléchantes, pour les étudiants et pour les enseignants, ont contribué de beaucoup à augmenter l'importance des langues étrangères dans les programmes d'études, importance traduite par un nombre d'heures accru et par une organisation administrative favorable : deux à quatre heures par semaine pendant les quatre-cinq années d'études et travail en groupe de 10-12 étudiants.

Le passage au système LMD a eu comme première conséquence la réduction du nombre d'années et d'heures d'étude pour les langues étrangères. Dans la plupart des cas, l'étude des langues étrangères est conçue pour une année d'étude, à raison de deux heures par semaine au niveau du cycle de licence. Comme la langue étrangère est au choix, la plupart des étudiants, toutes spécialités confondues, choisissent l'anglais. S'ils ont la possibilité de choisir une seconde langue étrangère, alors c'est le français ou l'allemand.

De façon générale, tous les niveaux d'études confondus, on peut dire que le français a perdu la position de première langue dans l'enseignement de tous degrés et dans la société. Heureusement, il reste encore la plus importante des langues secondaires tant dans le pré-universitaire que dans l'universitaire.

Les différentes études entreprises sur l'enseignement /apprentissage des langues étrangères en Roumanie permettent de constater la différence de statut que ces disciplines connaissent dans l'enseignement pré-universitaire et dans l'enseignement supérieur. Cette différence de statut se justifie par la mission- même des deux niveaux d'enseignement.

L'enseignement pré-universitaire a comme vocation de fournir aux jeunes des éléments constitutifs d'une culture générale, suffisamment consistante pour que les orientations à suivre soient diversifiées et efficaces.

Par contre, l'enseignement supérieur est censé assurer la formation de spécialité dans un domaine de référence déterminé, ce qui du coup restreint la présence dans le curriculum d'un nombre trop grand de

disciplines complémentaires à la formation de base. Malgré cela, la tradition de l'enseignement supérieur roumain, préoccupé toujours d'assurer aux étudiants, à côté de la culture de spécialité, une culture générale ouverte au monde, la responsabilité assumée d'assurer une formation aussi complexe et complète que possible qui dote les étudiants/diplômés de l'autonomie, de la flexibilité et de la mobilité nécessaires sur le marché du travail ainsi que l'intérêt des étudiants d'accumuler le plus de compétences requises pour la réussite de la carrière ont contribué au maintien des langues étrangères dans les curriculums universitaires, à des taux d'importance variable en fonction de la langue étrangère considérée. (Cuniță et al., 1997:105-107)

La législation roumaine

La Roumanie ne dispose pas d'un document unique qui précise les coordonnées de la politique linguistique de l'Etat et des politiques linguistiques éducatives. Mais ces coordonnées peuvent être identifiées à l'aide de la dernière loi de l'éducation nationale, entrée en vigueur en 2011 ainsi que des décisions de la Commission Européenne et du Conseil de l'Europe concernant la diversité linguistique et culturelle, le statut des universités nationales, le multilinguisme et des documents visant les mêmes problèmes, et que la Roumanie a signés, en s'engageant par cela à les mettre en œuvre.

Sur la base de ces différents documents, nous pouvons donc affirmer que la politique à l'égard des minorités nationales est explicitement formulée dans la Constitution et dans la Loi de l'éducation nationale: les minorités nationales jouissent des mêmes droits d'instruction, d'éducation et de manifestation de leurs culture et civilisation que la majorité roumaine. Et la Loi de détailler la mise en pratique effective de ce droit.

En ce qui concerne l'enseignement/apprentissage des langues étrangères, la politique est implicite dans le sens qu'on peut la déduire des différents articles de la Loi de l'éducation et de la pratique enseignante effective en Roumanie. Nous pouvons donc préciser que dans le système pré-universitaire, on assure l'enseignement précoce de la L1 et l'introduction de la L2 à partir de la deuxième année du gymnase.

Pour l'enseignement primaire et gymnasial, la compétence de communication en langue étrangère fait partie des compétences-clés qui déterminent le profil de formation de l'élève (MEC, 2011:12-13).

Conformément à l'article 74, à la fin de la deuxième année du cycle gymnasial, on organise une évaluation pour deux matières considérées transdisciplinaires : la langue roumaine et la première langue étrangère.

A la fin du cycle gymnasial, l'évaluation nationale obligatoire comprend une épreuve écrite pour une langue étrangère de circulation internationale (au choix entre les langues étudiées) alors qu'à la fin des études secondaires, l'examen national de baccalauréat prévoit une épreuve pour l'évaluation des compétences linguistiques en deux langues de circulation internationale, l'évaluation étant faite conformément au CECRL et une épreuve écrite de langue étrangère pour le profil sciences humaines de la filière théorique. Dans le même temps, les instances d'évaluation peuvent reconnaître, conformément à la loi, les certificats de compétences en langue délivrés par des instances internationales. De plus, le Ministère de l'Éducation Nationale travaille à l'introduction du système européen d'évaluation des compétences linguistiques, proposé par la Commission Européenne, y compris pour le roumain. La Loi de l'éducation nationale régit le Curriculum national pour l'enseignement pré-universitaire.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'autonomie universitaire reconnue par la loi et opérationnelle depuis 1990 assure le droit et la responsabilité de chaque établissement d'élaborer ses propres plans et programmes d'études, en accord bien sûr avec des principes généraux de correspondance avec la mission de l'enseignement supérieur et la spécificité du domaine de référence. C'est ce qui explique le statut différent des langues étrangères dans les universités scientifiques et techniques et l'interprétation institutionnelle variable que chaque université donne du standard national conformément auquel durant les deux premières années d'études universitaires « *les cours de langues modernes sont obligatoires quels que soient le domaine et la spécialisation.* » Le plus souvent, ce standard se traduit par des cours obligatoires, en première année (une langue étrangère au choix) et par des cours optionnels ou facultatifs en deuxième et troisième années d'études.

Du point de vue de la présence des langues étrangères dans les curriculums universitaires, les écarts entre les établissements sont sensibles non seulement comme différences déterminées par la spécificité du domaine de référence mais aussi comme différence au sein du même domaine. C'est pourquoi un regard objectif sur la fortune des langues étrangères dans l'enseignement supérieur roumain ne peut se faire que par rapport à la politique linguistique de chaque établissement.

L'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest (ASE)

L'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest est un établissement d'enseignement supérieur ayant comme mission la formation de spécialistes en sciences économiques et administratives. C'est une institution d'enseignement public à caractère particulier car c'est la seule université de Roumanie qui assure la formation dans un seul domaine disciplinaire : toutes les douze facultés dispensent des enseignements visant chacun des sous-domaines économiques.

Sous le nom d'Académie de Hautes Etudes Commerciales et Industrielles, l'établissement a été fondé en 1913, sur la base de la loi promue par le Décret Royal du 6 avril 1913.

L'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest est une université de recherche et d'enseignement qui assure la formation sur les trois cycles universitaires : licence, mastère, doctorat. Dans le même temps, elle déroule des programmes de formation continue, d'études postuniversitaires de type MBA et EMBA, des programmes postdoctoraux, de formation à l'enseignement, etc.

Sa structure administrative comprend douze facultés avec environ 36 chaires dont la Chaire de langues romanes et de communication en affaires². Chaque faculté élabore ses propres plans d'études- validés par le Sénat de l'université- alors que chaque chaire élabore ses programmes d'études par année et cycle de formation. Dans le cadre de chaque faculté sont organisés des programmes recouvrant les trois cycles LMD.

L'ASE a adopté le système de Bologne, à partir de l'année universitaire 2006-2007. Ce passage a eu des conséquences sur la conception des programmes, le choix des contenus et la répartition du temps total imparti par disciplines. Le cycle de licence se déroule en présentiel ou en présentiel partiel (enseignement à distance). Le cycle de mastère est organisé sur les deux variantes : mastère scientifique et mastère professionnel.

Certains programmes de mastère et de doctorat se déroulent en partenariat avec des universités européennes, dont celles françaises sont les plus nombreuses. Les programmes MBA sont organisés en partenariat avec des universités du Canada – le MBA roumano-canadien- et avec le CNAM de Paris- le MBA INDE (Institut National de Développement Economique).

² Suite aux réglementations de la Loi de l'éducation nationale, entrée en vigueur le 10 février 2011, la Chaire de langues romanes et de communication en affaires fait partie du Département de langues modernes et de communication en affaires.

A côté des partenariats inter-facultés, l'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest déroule, avec de très bons résultats, le programme de mobilités Erasmus pour étudiants et enseignants. Les échanges, surtout dans l'espace francophone, sont très fructueux. Ainsi, par exemple, en 2009-2010, 274 étudiants roumains sont partis effectuer une partie de leurs études à l'étranger alors que 680 étudiants étrangers, dont 267 dans le cycle de licence, sont venus en Roumanie entamer ou continuer leurs études dans notre université. L'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest assure la formation d'environ 19.000 étudiants au premier cycle auxquels s'ajoutent les 6.000 étudiants en mastère et les mille doctorants.

La responsabilité pour la qualité de la formation de ces étudiants est à la taille de leur nombre. C'est une responsabilité assumée consciemment qui fonde la stratégie de développement de l'ASE.

Conformément à cette stratégie, l'ASE s'est proposé d'ici 2014, de maintenir son statut d'université de recherche et d'enseignement mais avec une ouverture plus large à l'international. Dans le même temps, elle tend à développer des programmes conjoints de formation avec les entreprises roumaines et étrangères, en orientant les contenus vers la satisfaction des exigences d'une société de la connaissance : conformément aux référentiels élaborés, l'enseignement sera orienté davantage vers le développement de compétences professionnelles éligibles sur le marché du travail.

Pour l'atteinte de ces objectifs, l'ASE prêterera une attention toute particulière à la qualité de la recherche scientifique, aux projets internationaux et à ceux déroulés avec les milieux d'affaires.

La coopération internationale est un des objectifs importants dans la stratégie présente et future de l'université. Elle s'enrichira par la mise en œuvre de programmes d'études en langues étrangères destinés à attirer un nombre toujours plus grand d'étudiants étrangers d'un côté et à accroître le nombre d'étudiants roumains- de tous degrés- poursuivant leurs études à l'étranger, de l'autre. Aux programmes de licence et mastère s'ajouteront des modules de l'école doctorale censés dispenser leur enseignement dans une langue étrangère.

L'enseignement du français dans l'ASE

Les débuts

L'Annexe au Décret Royal du 6 avril 1913 mentionne les douze disciplines considérées fondamentales pour la formation des futurs économistes. Parmi les douze disciplines se trouvent les langues étrangères

qui ont figuré dans les programmes d'études de l'université depuis le début de son activité. On étudiait, comme aujourd'hui, le français, l'allemand, l'anglais et l'italien.

Une longue tradition, remontant au début de l'enseignement supérieur économique et observée jusque dans les années '80, a validé deux volets de l'enseignement/apprentissage du français: le FG et le FLS³. Tandis que le premier assurait l'apprentissage ou la remise à niveau de la langue comme outil de communication et d'information, le second se chargeait de la formation au lexique de spécialité et à la correspondance commerciale, quel que soit le sous-domaine de spécialisation.

Des années '80 à 1990

Le statut de discipline fondamentale exprime une certaine position institutionnelle par rapport au(x) rôle(s) que les langues étrangères sont appelées à jouer dans l'ensemble de la formation universitaire économique et fait que, du coup, le choix des formes du FLE à enseigner doit satisfaire à des besoins, motivations et objectifs institutionnels plutôt qu'aux attentes des étudiants.⁴

L'enseignement/apprentissage du français est appelé à jouer d'un côté son rôle traditionnel, mais remis à jour, dans l'acquisition de savoirs et savoir-faire socio-culturels et interculturels et d'un autre côté, à développer des compétences de communication orale et écrite correspondant au domaine de spécialité visé.

De par sa contribution à la formation de spécialité des étudiants en économie, la place du français-discipline d'enseignement/apprentissage peut

a. exprimer un rapport d'égalité entre le français-discipline universitaire et les autres disciplines de spécialité car la connaissance et la pratique de la langue représentent une compétence professionnelle requise dans la future profession,

³ FLE=français langue étrangère, FS=français spécialisé, FCP=français de la communication professionnelle, FP=français professionnel, FG=français général, FLS= français langue de spécialité, FLs=français langue de scolarisation

⁴ Cependant, des enquêtes effectuées auprès d'étudiants et de diplômés de notre université ont mis en évidence que ceux-ci perçoivent la langue étrangère comme un complément de leur formation et trouvent normal et même nécessaire l'enseignement/apprentissage du FS/FCP et non pas du FG dans les conditions où ce dernier est maîtrisé à un niveau acceptable.

b. être complémentaire aux disciplines de spécialité à l'appropriation desquelles le français participe en fournissant aux étudiants les clés d'accès à des sources d'information et de documentation.

Les années '80 représentent un tournant dans la didactique du FLE, suite à l'entrée des approches communicatives dans le club des méthodologies constituées, à côté de la pédagogie par objectifs et de la pédagogie du projet.

Contrairement aux attentes des spécialistes, ce n'est pas dans l'enseignement pré-universitaire que les approches communicatives seront adoptées mais dans l'enseignement supérieur. Une série de manuels de français économique-conçus en termes d'inventaires d'actes de parole et de situations de communication et appuyés sur l'approche notionnelle-fonctionnelle de la grammaire- a vu le jour jusque dans les années '90, contribuant de la sorte à la diversification des enseignements de FLE dispensés.

De 1990 à aujourd'hui

A partir de 1990, l'accès aux méthodes de FLE, l'étude des manuels français de FS, FCP ont déterminé une approche conceptuelle et stratégique nouvelle menant à la refonte des programmes de français.

Dans un contexte favorable à l'étude approfondie des langues étrangères, nous avons opté pour la professionnalisation des savoirs et savoir-faire en français en passant du FLS au FCP et au FS. Il faut reconnaître que les méthodes et les manuels de FLE/FS/FCP en circulation à l'époque ont beaucoup contribué à ce choix car ils mettaient en pratique les nouvelles orientations méthodologiques (communicatives) dans l'enseignement des langues.

Les changements structurels et conceptuels entraînés par le passage au système LMD, la mise en circulation et l'adoption du CECRL⁵ comme document programmatique de l'enseignement/apprentissage des langues, la centration sur l'apprenant ont rendu évidente la nécessité d'une professionnalisation plus stricte des contenus curriculaires.

« *La perspective directement professionnalisante* » sous laquelle les étudiants « *entament leurs études universitaires* » (Romainville, 2004 :4) et les exigences institutionnelles concernant la qualité des acquis théoriques et

⁵ Cadre européen commun de référence pour les langues:apprendre, enseigner, évaluer- Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2001

pratiques qui assure(nt) l'employabilité des diplômés (Stoian, 2005 :5) ont présidé à la sélection et à la hiérarchisation des compétences et au choix des activités communicatives (y compris des techniques et des actes de langage correspondants) censés en assurer le développement.

Les résultats de la recherche menée dans le cadre du projet *Harmonisation du processus d'enseignement/apprentissage du français économique avec les principes du Cadre européen commun de référence pour les langues :apprendre, enseigner, évaluer (CECRL), financé par le CNCSIS*⁶ (Stoian, 2005 :8), nous ont permis l'élaboration de nouveaux programmes d'études dont les objectifs généraux de formation à la communication professionnelle et à l'utilisation du français spécialisé ont été déclinés en plusieurs objectifs spécifiques correspondant à chaque sous-domaine de référence économique: comptabilité, finances, marketing, relations internationales, etc. Le choix des contenus thématique, pragma-discursif et linguistique a été subordonné aux situations de communication caractéristiques des différents sous-domaines économiques et aux activités communicatives propres à ces situations de communication professionnelle.

En adoptant la perspective actionnelle proposée par le CECRL, nous avons élaboré des programmes d'études destinés d'un côté à satisfaire les exigences de la formation universitaire et d'un autre côté à développer les compétences à communiquer langagièrement dans un milieu professionnel.

Les motivations et les besoins institutionnels d'enseignement des langues étrangères, y compris du français, ayant la priorité, il était évident que c'était la formation au français spécialisé et de la communication professionnelle que nous devions privilégier, au détriment par exemple du français général⁷.

Pour choisir les compétences générales et de spécialité à développer moyennant les contenus des programmes élaborés, nous nous sommes appuyés sur le CECRL et sur le *Référentiel des qualifications universitaires*⁸ (RQU).

⁶ Conseil National de la Recherche Scientifique dans l'Enseignement Supérieur

⁷ Remis à niveau par un travail supplémentaire en dehors des activités obligatoires

⁸ Elaboré par l'Association des facultés économiques de Roumanie(AFER), ce référentiel est la conséquence de l'adoption du Processus de Bologne. Il s'agit d'un document national dont le rôle est d'assurer la compatibilisation du système roumain de qualifications universitaires avec celui européen afin de rendre plus faciles les mobilités de la main d'œuvre hautement qualifiée et la reconnaissance réciproque des résultats des enseignements dispensés dans chaque système national.

Le RQU permet à chaque établissement d'enseignement supérieur de promouvoir sa propre offre de formation en termes de qualifications universitaires assurées. Conformément au RQU, une qualification universitaire peut être décrite par des descripteurs tels que : le *volume de travail* nécessaire à l'assimilation du contenu d'un programme d'études, le *cycle d'études* universitaires auquel est intégré le programme, les *résultats de l'apprentissage*, exprimés sous forme de connaissances fondamentales et de spécialité, le *profil* ou le domaine d'études. Même si la qualification universitaire ne recouvre pas la qualification professionnelle, les savoirs, savoir-faire et savoir-être qui la définissent peuvent fournir aux employeurs les informations nécessaires sur la qualification des étudiants, donc sur leurs possibilités d'être employés. Les descripteurs des compétences générales et de celles de spécialité inventoriées dans le RQU ont pu être valorisés dans l'établissement des compétences communicatives caractéristiques du monde économique et de leur mode de réalisation à travers les situations de communication professionnelle économiques.

Dans le RQU, le statut de la compétence à communiquer langagièrement en milieu professionnel n'est pas le même pour toutes les qualifications (toutes les facultés). Ainsi, pour huit spécialisations (économie générale, management, administration publique, économie agroalimentaire et de l'environnement, comptabilité et informatique de gestion, cybernétique, commerce, marketing) cette compétence fait partie du groupe des compétences générales alors que pour trois autres (relations économiques internationales, gestion des affaires, finances- assurances-banques -bourses de valeur) elle fait partie des compétences de spécialité.

Ces statuts sont contradictoires avec la place assignée au français dans les plans d'études de chaque spécialisation. Ainsi, par exemple, la faculté de marketing prévoit l'étude du français durant tout le cycle de licence (à raison de 2h/semaine), bien qu'il s'agisse de former des compétences générales alors que la faculté de gestion des affaires- où la compétence à communiquer langagièrement est une compétence de spécialité -n'en prévoit l'étude que pour deux ans de licence.

Il en résulte qu'au niveau institutionnel, local et national, la compétence à communiquer langagièrement dans un milieu professionnel, non seulement dans une langue étrangère mais dans la langue maternelle (le roumain en l'occurrence) aussi- n'est pas encore considérée compétence professionnelle éligible comme c'est le cas en France, depuis 2004.

La place assignée au français (aux langues étrangères en général) dans les plans d'études des douze facultés de notre université font du français: *une discipline universitaire de spécialité, une discipline complémentaire et une langue de scolarisation*, en accord avec le contenu du RQU(Stoean, 2011)

Le français-discipline universitaire de spécialité

Au même titre que les autres disciplines de spécialité des facultés de finances-banques, commerce, tourisme, marketing et relations économiques internationales, le français est censé assurer le développement des compétences professionnelles requises par le futur métier et déclinées en savoirs, savoir-faire et savoir-être. Dans ce cas, notre choix est allé vers les contenus disciplinaires en termes de FS, pour les quatre premiers domaines, et vers le lieu de travail (l'entreprise de façon générale) en termes de situations de communication et de type de textes/genres de discours adéquats à travers le FCP pour le dernier, où les débouchés professionnels sont plus divers mais aussi moins ciblés.

L'apprentissage du FS se fait moyennant pas mal des activités communicatives courantes: rédiger un rapport- de participation à une foire, préparer un exposé- pour une conférence de presse, prendre des notes- lors d'une conférence, d'un entretien avec un client, auxquelles on ajoute celles menant à la réception/compréhension/production de discours spécifiques : communiqué de presse, dépliants, annonces, argumentaire de vente, publipostage. Les techniques de classe- le jeu de rôle, la simulation et l'étude de cas- sont des activités professionnelles courantes dans les domaines de spécialité que nous évoquons.

Le français-discipline complémentaire

Pour les autres spécialités- comptabilité, management, économie générale, etc.- le français représente une voie d'accès aux sources d'information et de documentation, donc un appui à l'enrichissement des connaissances de spécialité.

Du coup, la pertinence des contenus étant évaluée par rapport aux exigences universitaires, l'enseignement/apprentissage du français vise une remise à niveau nécessaire au développement de compétences de réception, compréhension et production orale et écrite requises par le travail d'information et de documentation. Dans ce cas, les activités communicatives privilégiées sont : le commentaire de texte, le résumé, le compte rendu de lecture, la fiche de lecture, la prise de note, pour la

réalisation desquelles on utilise différents supports dont une place de choix revient aux documents authentiques.

En fait, le choix des supports et des techniques de classe utilisés est en étroit rapport avec les activités communicatives à réaliser et correspondent, pour l'essentiel, aux supports et techniques consacrés par les approches communicatives.

Comme discipline de spécialité et complémentaire, le français accompagne l'enseignement des disciplines économiques du programme à titre de discipline obligatoire, optionnelle ou facultative. Le statut de discipline de spécialité et celui de discipline complémentaire est un statut académique car il peut être confirmé ou infirmé par l'importance qu'on lui attribue sur les futurs lieux de travail des étudiants.

Le français- langue de scolarisation

Dans la filière francophone de la Faculté de gestion des affaires, l'enseignement des disciplines de spécialité est dispensé en français à des étudiants ayant passé un test d'évaluation sommative et dont les compétences en français correspondent au niveau B1-B2.

La situation d'enseignement/apprentissage du français est des plus complexes car d'un côté il faut répondre à la demande institutionnelle de formation compatible avec les débouchés professionnels- assez difficiles à définir- et, d'un autre côté accompagner les étudiants dans l'étude des disciplines de spécialité. Nous avons opté pour une solution de compromis : la formation au FCP nous permet le développement de compétences transversales moyennant des activités communicatives communes aux deux domaines visés, universitaire et professionnel : prendre la parole en public, prendre des notes, rédiger des comptes-rendus, rapports, synthèses ; participer à des réunions, débats ; suivre des exposés, conférences, etc.

La planification de l'activité enseignante n'est pas soumise aux seules exigences institutionnelles concernant le statut de la langue, exigences qui ont le mérite de contribuer à la diversification des choix effectués parmi les multiples déclinaisons du FLE. S'y ajoutent des contraintes plus techniques pour ainsi dire, telles :

- Le nombre d'heures et d'années d'étude imparties qui a déterminé d'importantes modifications en ce qui concerne les contenus enseignés, les compétences à développer et le choix de la meilleure combinaison entre contenus et compétences ;

- La croissance du nombre d'étudiants dans une formation d'étude (groupe de 25 à 30 étudiants), ce qui rend plus que problématique la participation de tous les étudiants aux activités d'apprentissage et à la communication effective en français ;
- L'hétérogénéité des niveaux de compétences dans le même groupe et l'impossibilité administrative d'organiser des groupes de niveau ou des cursus de remise à niveau en dehors des cours obligatoires. Cette hétérogénéité fait que le choix du degré de difficulté auquel se placent les activités d'enseignement /apprentissage ne correspond jamais au niveau réel de maîtrise de la langue de chaque étudiant car ce dernier varie de A2 à B2 et parfois même à C1 ;
- Le niveau général de formation des étudiants dans leur spécialité. Le FLE est étudié pendant les deux premières années, au moment où les étudiants n'acquiescent que des connaissances générales et théoriques sur le domaine économique mais ils ne s'approprient aucun savoir-faire du monde de l'entreprise. Leur stage pratique ne commence, le plus tôt, qu'à la fin de la deuxième année de licence. Cet état des choses rend difficile toute tentative d'appuyer la formation à la communication professionnelle sur leurs savoirs de spécialité ;
- La méconnaissance de leurs futurs emplois, donc des situations communicatives précises dans lesquelles les futurs économistes seront obligés d'agir soulève des problèmes de choix du contenu des programmes centrés sur les situations de communication professionnelle. Il est vrai que les manuels/méthodes consacré(e)s au monde de l'entreprise présentent une série de situations de communication considérées caractéristiques de l'entreprise, avec les activités communicatives correspondantes, mais ces situations ne se retrouvent pas toujours parmi celles appréciées comme significatives pour la pratique de la profession, situations auxquelles nos étudiants exigent d'être formés. Le problème est que la méconnaissance *déclarative* du domaine – pour ne plus parler de celle *procédurale*-, l'absence de savoirs de la part des étudiants détournent notre activité et, dans le temps imparti, nous nous attardons davantage sur les problèmes de contenus disciplinaires que sur celles de langue et de communication, heureux de pouvoir faire parler les étudiants. Cette méconnaissance est des deux côtés : d'un côté les enseignants qui ne disposent que d'une formation déclarative car le contact avec l'entreprise est impossible à réaliser ; de l'autre côté, les étudiants qui entrent tard en contact avec l'entreprise. Ces

derniers ne maîtrisent donc pas les savoirs de spécialité qui devraient nous aider à concevoir un curriculum orienté vers la communication professionnelle effectivement déroulée sur les lieux de travail. De façon générale, c'est là tout le problème de l'enseignement de spécialité : les étudiants ne sont pas formés à agir effectivement dans l'entreprise en réalisant des tâches concrètes mais plutôt à réfléchir sur les problèmes économiques.

- La formation des enseignants de FLE au monde économique et au monde de l'entreprise représente une autre difficulté à surmonter. Une certaine connaissance de ces mondes serait-elle nécessaire pour pouvoir accompagner les étudiants dans leurs recherches dans le cadre d'un projet sur l'entreprise, par exemple ? Nous croyons que oui mais la formation s'y fait en autonomie et du point de vue théorique seulement.
- La communication professionnelle telle qu'elle est envisagée par les spécialistes en économie et en sciences de l'information et de la communication- devenus enseignants de FLE- a d'autres coordonnées, offre des perspectives différentes au professionnel et au linguiste.

Conclusion

Bien évidemment, les évolutions de toutes sortes auxquelles l'enseignement supérieur roumain a été soumis tout comme celles économiques et politiques ont influé sur le sort de l'enseignement des langues et sur leur présence dans les programmes de formation des futurs économistes. Malgré cela, il reste deux aspects importants à évoquer : *la continuité* de l'enseignement des langues étrangères et *son orientation* vers les langues spécialisées.

Si la continuité est sujette à des variations suivant l'importance de la langue considérée à un moment ou à un autre de la vie de notre université, l'orientation de l'enseignement vers les langues spécialisées fait déjà partie des représentations de notre communauté et même de celles des étudiants entrants : on sait que dans notre université on étudie les langues spécialisées, le français économique en l'occurrence, et on trouve cette approche correcte. C'est un aspect intéressant qui pourrait être interprété comme allant de soi mais cela n'est pas évident dans tous les cas parce que dans d'autres universités scientifiques ou techniques les langues spécialisées ne représentent pas une priorité.

Sans entrer dans les détails de l'enseignement des langues étrangères dans notre université, il faut quand même préciser que, après toutes les réformes internes et externes subies, le statut reconnu aux langues étrangères et la complexité de leur étude devraient être pris en considération au moment de l'élaboration des plans d'études pour qu'on leur accorde le temps nécessaire à l'atteinte des objectifs de leur enseignement.

L'enseignement/apprentissage des langues étrangères devraient être planifié en rapport avec les contenus disciplinaires de spécialité : il est difficile de s'occuper de la vie de l'entreprise au premier semestre de la première année alors que les stages en entreprise ne sont effectués qu'au deuxième semestre de la deuxième année et que les étudiants n'ont aucune connaissance théorique sur l'entreprise.

Un enseignement/apprentissage efficace des langues étrangères ne peut se faire en dehors d'une coopération à long terme entre les entreprises bénéficiaires et les enseignants de langues.

L'obligation d'équivalence des formations, des systèmes d'évaluation et de certification au niveau européen a entraîné la refonte du curriculum institutionnel dans une approche valorisant le développement des compétences clés. Il s'ensuit que chaque curriculum disciplinaire doit être repensé sous cette perspective, particulièrement complexe car d'un côté, il faut résoudre la contribution de la discipline, en l'occurrence le français, au développement des compétences générales et de spécialités établies pour le domaine de référence et d'un autre côté, il faut trouver le moyen d'introduire dans le curriculum institutionnel les compétences spécifiques à la discipline langue française.

C'est un défi à relever par les enseignants de français de notre université pour assurer la continuité de la présence de cette langue dans le curriculum.

Références

1. CONSEIL DE LA COOPERATION CULTURELLE, *Un cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*, Strasbourg, Division des Langues Vivantes, 2000, 192 p. (CECRL)
2. CUNIȚĂ, Alexandra, DRĂGHICESCU, Janetta, POPA, Ecaterina, DOROBĂȚ, Dumitru, 1997, *Predarea și învățarea limbilor străine în România în perspectivă europeană*, Editura Alternative, București
3. IVANCIU, Nina, 2007, «Compétences professionnelles et interculturelles requises pour communiquer en milieu économique» in *Dialogos, Sciences du langage et didactique des langues*, no.16, Editura ASE, Bucuresti, p.8-19
4. KORCA, Mihai, 2006, «Calificările universitare-parte a arhitecturii moderne a învățământului superior» in *Adunarea generală extraordinară AFER dedicată 'Zilei profesorului economist'*, Pitești, non-publié
5. MINISTERUL EDUCAȚIEI ȘI CERCETĂRII (MEC), 2011, *Legea educației naționale*, Monitorul Oficial al României, no.18/2011, București, p.12-13
6. ROMAINVILLE M.-Esquisse d'une didactique universitaire, <http://www.det.fundp.ac.be./spu>, 2004 (consulté le 12 juillet 2009)
7. STOEAN, Carmen-Ștefania et al., 2007, «Armonizarea procesului de predare/învățare a francezei economice cu principiile Cadrului European Comun de Referință pentru limbi :învățare, predare, evaluare», in *Revista de Politica Științei și Scientometrie*, no. Spécial, București, 192p.
8. STOEAN, Carmen-Ștefania, 2008, «Harmonisation du processus d'enseignement/ apprentissage du français économique avec les principes du Cadre européen commun de référence: apprendre, enseigner, évaluer » in *Travaux de didactique du français langue étrangère*, no. 57, Service des publications, Université Paul Valéry - Montpellier III route de Mende, France
9. STOEAN, Carmen-Ștefania, 2008, «L'enseignement /apprentissage du français économique en milieu institutionnel universitaire» in *Perspectives pour une didactique des langues contextualisée*, coord., P. Blanchet, D. Moore, S. Asselah Rahal, Editions des Archives contemporaines, Paris, p.129-140
10. STOEAN, Carmen-Ștefania, 2011, «Le Français sur objectifs universitaires en milieu universitaire non-francophone» in *Approche épistemologique et définition du périmètre*, Synergies Monde, Tome I, no.8, p. 191-198